

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIÈRE
05230 LA BATIE NEUVE

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 10 MARS 2026

Membres en exercice : 33

Membres présents : 24

Procurations : 5

VOTES : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

N° 2026/2/8

L'an deux mille vingt-six, le dix du mois de mars, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance sous la présidence de Monsieur Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le dix-sept février deux mille vingt-six.

Présents

ACHARD Liliane, AUBIN Daniel, BETTI Alain, BOREL Christian, BREARD Jean-Philippe, CESTER Francis, CLAUZIER Elisabeth, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, KUENTZ Adèle, LESBROS Pascal, MICHEL Francine, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PARENT Michèle, PHILIP Michel, ROUX Lionel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUMONT Catherine, SAUNIER Clémence et SPOZIO Christine.

Absents excusés

Mesdames et Messieurs BAILLE Juliette, BARISONE Sébastien, BONNAFFOUX Luc, CARRET Bruno, CHIARAMELLA Yves, LEYDET Gilbert, MAENHOUT Bernard et VANDENABEELE Magali.

Procurations

Madame BAILLE Juliette donne procuration à Monsieur BREARD Jean-Philippe ;
Monsieur CARRET Bruno donne procuration à Madame DURIF Marlène ;
Monsieur CHIARAMELLA Yves donne procuration à Madame CLAUZIER Elisabeth ;
Monsieur LEYDET Gilbert donne procuration à Madame SAUNIER Clémence ;
Madame VANDENABEELE Magali donne procuration à Madame SPOZIO Christine.

Madame SPOZIO Christine est élue secrétaire de séance.

Objet : Approbation du compte financier unique du budget assainissement 2025

Le président quitte la séance,

Le conseil communautaire,

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du compte financier unique au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte financier unique 2025 du budget assainissement

Sur le rapport de Monsieur Francis CESTER, 1^{er} Vice-Président,

Après en avoir délibéré,

Prend acte des résultats de l'exercice 2025 qui ressortent ainsi qu'il suit :

En section d'exploitation

Recettes d'exploitation 2025	641 005,04 €
Dépenses d'exploitation 2025	774 452,25 €
Résultat de l'exercice 2025	- 133 447,21 €
Résultat antérieur reporté	449 067,83 €
Soit un résultat de clôture 2025	315 620,62 €

En section d'investissement

Recettes d'investissement 2025	883 176,04 €
Dépenses d'investissement 2025	630 129,99 €
Résultat de l'exercice 2025	253 046,05 €
Résultat antérieur reporté	411 675,43 €
Soit un résultat de clôture 2025 avant RAR	664 721,48 €
Balance des restes à réaliser nets (RAR nets)	- 666 603,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	- 1 881,52 €

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le compte financier unique du budget assainissement au titre de l'exercice 2025.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Le vice-président de la Communauté de
Communes Serre-Ponçon Val d'Avance

Monsieur Francis CESTER

Le secrétaire de séance

Madame Christine SPOZIO



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en préfecture le 12 mars 2026

Et de la publication, le 17 mars 2026

(Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication).